

**Séance publique du 13 novembre 2006**

**Délibération n° 2006-3697**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Subvention à l'association Esthétique et cités**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Le contexte de l'amélioration de l'environnement urbain du quartier de la Part-Dieu à Lyon*

Le quartier de la Part-Dieu conçu au départ comme une alternative au centre ancien de la Presqu'île s'est imposé ces dernières années comme le second pôle tertiaire français après le quartier de la Défense à Paris avec ses 1 600 000 mètres carrés d'activités tertiaires. Ainsi, le quartier dispose d'un ensemble d'équipements qui sera renforcé dans les années à venir par :

- une plate-forme multimodale comprenant notamment :

- . une gare TGV et régionale par laquelle transitent 85 000 voyageurs par jour,
- . 11 lignes de bus,
- . 1 ligne de métro,
- . 7 000 places de stationnement,
- . 150 bornettes de Vélo'V réparties sur 5 stations,

et bientôt :

- . les tramways Lea (2006) et Leslys (2007) ;

- un quartier d'affaires d'envergure nationale :

- . 1 600 000 mètres carrés d'activités tertiaires,
- . 40 000 emplois,
- . 1 125 chambres d'hôtel,

en 2009 :

- . la tour Oxygène de 30 étages et de 39 000 mètres carrés de SHON ;

- un quartier commercial régional :

- . 85 000 visiteurs par jour,
- . 216 magasins,
- . un chiffre d'affaires de 550 M€ par an.

Et prochainement :

- . 60 magasins supplémentaires dans la galerie de la tour Oxygène (2009),
- . nouvelles halles de Lyon (2007) ;

- un quartier d'habitation en développement :

- . 750 logements sur la ZAC de la Buire ;

- un quartier d'équipements publics et culturels :

- . bibliothèque municipale avec une nouvelle porte sur Vivier Merle (2007),
- . la Communauté urbaine,
- . l'Agence d'urbanisme,
- . l'Hôtel des Impôts,
- . l'auditorium Maurice Ravel.

La Communauté urbaine développe un grand nombre de projets d'amélioration de l'environnement urbain dans le quartier de la Part-Dieu. Parmi ses projets, la Communauté urbaine pilote notamment l'installation des Vélo'V, d'importants travaux de réfection de voirie, la création de nouveaux espaces publics (ZAC de la Buire).

C'est dans le cadre de ces projets d'amélioration de l'environnement urbain que l'association Esthétique et cités propose à la Communauté urbaine de participer à la requalification esthétique du couloir d'entrée du centre commercial de la Part-Dieu : le passage Eugène Deruelle (69003).

#### *Les objectifs de l'opération*

L'association Esthétique et cités a pour objet la promotion et la recherche d'événements se rapportant à l'art dans la cité en réalisant notamment des murs peints.

Dans ce contexte, l'association propose de mener une opération de mur peint en réalisant une fresque sur le thème de la mise en valeur de la dynamique de développement du quartier de la Part-Dieu, depuis la caserne des Cuirassiers jusqu'à la tour Oxygène qui va être construite prochainement.

Après concertation avec le centre commercial de la Part-Dieu, Esthétique et cités propose que cette fresque prenne place dans l'une des entrées du centre, qui se présente d'avantage aujourd'hui, comme un long couloir aveugle et uniforme d'environ 50 mètres de long, où l'on enregistre 30 000 passages quotidiens. Ce passage est en effet le seul point d'entrée dans le centre commercial côté 6<sup>e</sup> arrondissement.

Pour ce projet, il s'agit d'habiller le passage Eugène Deruelle et d'en faire un espace accueillant et porteur de sens. Le thème de la dynamique de développement du quartier de la Part-Dieu sera décliné par une succession de perspectives mettant en scène à la fois :

- les équipements passés, existants et en projet dans le secteur (casernes des Cuirassiers, tour Oxygène, gare TGV, métro, bus, Vélo'V, logements, espaces publics, voiries requalifiées, nouvelle entrée des halles de Lyon),
- les activités et la vie quotidienne des différents types d'usagers qui fréquentent et font vivre le quartier (les activités tertiaires, les déplacements, les aménageurs).

Les objectifs de la fresque sont les suivants

- mettre en valeur le patrimoine historique de l'agglomération lyonnaise en créant un espace ayant une identité forte remplissant ce vide par une dimension historique et patrimoniale,
- donner à voir la dynamique de développement du secteur au point de vue de l'urbanisme et des activités tertiaires, en traduisant la mutation et le passage de l'histoire à la modernité,
- prolonger sur ce site majeur d'activité tertiaire, le parcours des murs peints constituant une spécificité lyonnaise de renommée internationale.

#### *Le budget prévisionnel*

| Recettes TTC (en €)  |        | Dépenses TTC (en €)       |        |
|----------------------|--------|---------------------------|--------|
| partenariat public   | 30 000 | conception maquette       | 5 000  |
| - Communauté urbaine |        |                           |        |
| partenariat privé    | 30 000 | préparation et logistique | 10 000 |
| - Rodamco            |        |                           |        |
| - SERL               |        |                           |        |
| - Société générale   |        |                           |        |
| - Dalkia             |        |                           |        |
| - Eurovia            |        |                           |        |
| - EDF                |        | réalisation               | 45 000 |

|                                           |        |       |        |
|-------------------------------------------|--------|-------|--------|
| - Galeries Lafayette<br>- Sogelym Steiner |        |       |        |
| total                                     | 60 000 | total | 60 000 |

L'association Esthétique et cités associera la Communauté urbaine à la définition de l'opération et à la validation de la maquette définitive. Un certificat d'achèvement des travaux sera également demandé.

Compte tenu de ces éléments, la Communauté urbaine propose de soutenir l'association à hauteur de 30 000 € sur l'année 2006, pour la réalisation de son projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 30 000 € pour l'exercice 2006 à l'association Esthétiques et cités.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention et tous documents y afférents.

**3 - Ces dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,